

**Extrait du Registre des Délibérations
 du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort**

SEANCE DU 14 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze mars à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 28 février 2025

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents :		
CA Saint-Lô Agglo : M. Valentin GOETHALS, Mme Morgane BUISSON, M. Philippe BRIARD, Mme Virginie METRAL, M. Éric FOLLAIN, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, M. Claude JAVALET, M. Jacques CLAIRAUX, M. Hubert BOUVET (suppléant de M. Jean-Yves LETESSIER), M. Michel SAVARY (suppléant de M. Patrick SIMON)	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Pascal RENOUF, M. Charly VARIN	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : Mme Corinne CLEMENT, M. Hubert GUILLOTTE, M. Rémi BELLAIL (suppléant de Mme Aurélie GIGAN)		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES, M. Damien PILLON		
CC Baie du Cotentin : Mme Céline LAUTOUR, Mme Chantal LELAVECHEF	X	X
Pouvoirs : Mme Marie-Agnès HEROUT a donné pouvoir à Mme Chantal LELAVECHEF (CC Baie du Cotentin) ; Mme Lydie BROTON a donné pouvoir à M. Eric FOLLAIN ; M. Jérôme VIRLOUVET a donné pouvoir à Mme METRAL (Saint-Lô Agglo)		
Excusés : M. Hubert LHONNEUR, Mme Valérie MILLOT, M. Michel LEBLANC (CC Baie du Cotentin) ; M. Emmanuel LUNEL, M. Antoine AUBRY, M. Denis LECLUZE, Mme Sylvie LEBLOND, Mme Evelyne MASSICOT, Mme Nicole GODARD (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Loïck ALMIN (CC Côte Ouest Centre Manche) ; M. Michel LHULLIER, M. Samuel PACEY, M. Jean LE BEHOT, M. Serge BOSSARD (Villedieu Intercom)		
Nb de délégués en exercice : 38		
Nb de délégués titulaires présents : 18		
Nb de délégués suppléants présents : 3		
Nb de pouvoirs : 3		
Nb de votants : 24		

M. Pascal LANGLOIS a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2025-13 : Bilan et révision des Autorisations de programmes (AP) et crédits de paiement (CP)

Vu l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2022-43 adoptant le règlement budgétaire et financier du syndicat mixte du Point Fort,

Vu la délibération n°2022-13 du 11 mars 2022 approuvant la création de deux autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) concernant les programmes « Modernisation et sécurisation du réseau de déchèteries » et « Construction des casiers à l'ISDND de Saint-Fromond »,

Vu les délibérations n°2023-10 du 17 mars 2023 et n°2024-07 du 15 mars 2024 révisant les autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) concernant les programmes « Modernisation et sécurisation du réseau de déchèteries » et « Construction des casiers à l'ISDND de Saint-Fromond »,

Vu la délibération n°2024-44 du 13 décembre 2024,

Le président informe le comité syndical du bilan des engagements pluriannuels et propose de réviser le montant de chacune des autorisations de programme et crédits de paiement comme suit :

AP 2022-01 – modernisation et sécurisation du réseau de déchèteries

- Bilan des engagements pluriannuels :

Montant de l'AP	3 435 135.30 €
Réalisé CA 2022	11 352.00 €
Réalisé CA 2023	34 608.30 €
Réalisé CA 2024 *	33 167.58 €
Crédits restants à reporter sur les exercices suivants :	3 356 007.42 €

- * Dont détail par déchèteries :

Opération	Réalisé CA 2022	Réalisé CA 2023	Réalisé CA 2024
9019 Déchèterie Saint Lô		34 608.30 €	25 716.90 €
9022 Déchèterie Condé	1 892.00 €		
9023 Déchèterie Pont Hébert			
9025 Déchèterie Villedieu			1 680.00 €
9029 Déchèterie Marigny	1 892.00 €		
9030 Déchèterie Le Désert	1 892.00 €		
9031 Déchèterie St Martin	1 892.00 €		
9032 Déchèterie St Clair	1 892.00 €		
9034 Déchèterie Tessy	1 892.00 €		
9036 Déchèterie Carentan			5 770.68 €
9042 Déchèterie Percy			
TOTAL	11 352.00 €	34 608.30 €	33 167.58 €

- Modification du montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement :
Au vu de l'estimatif des travaux tous lots de la déchèterie de Saint Lô - version n°3, il est proposé d'augmenter de 252 169,21€ le montant de l'autorisation de programme et de répartir les crédits de paiement ainsi :

Montant de l'AP au 31.12.2024	3 435 135.30 €
Révision du montant de l'AP lors du vote du BP 2025	3 687 304.51 €

Opération	AP TTC	Réalisé CA 2022	Réalisé CA 2023	Réalisé CA 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026
9018 Matériel administratif	6 004.80 €				6 004.80 €	
9019 Déchèterie Saint Lô	2 654 886.20 €		34 608.30 €	25 716.90 €	263 677.00 €	2 330 884.00 €
9022 Déchèterie Condé	161 354.74 €	1 892.00 €			159 462.74 €	
9023 Déchèterie Pont Hébert	85 679.86 €				85 679.86 €	
9025 Déchèterie Villedieu	154 705.38 €			1 680.00 €	153 025.38 €	
9029 Déchèterie Marigny	58 569.83 €	1 892.00 €			56 677.83 €	
9030 Déchèterie Le Désert	108 656.93 €	1 892.00 €			106 764.93 €	
9031 Déchèterie St Martin	61 718.58 €	1 892.00 €			59 826.58 €	
9032 Déchèterie St Clair	88 907.81 €	1 892.00 €			87 015.81 €	
9034 Déchèterie Tessy	67 720.49 €	1 892.00 €			65 828.49 €	
9036 Déchèterie Carentan	173 981.92 €			5 770.68 €	168 211.24 €	
9042 Déchèterie Percy	65 117.97 €				65 117.97 €	
TOTAL	3 687 304.51 €	11 352.00 €	34 608.30 €	33 167.58 €	1 277 292.63 €	2 330 884.00 €

AP 2022-02 – Construction des casiers à l'ISDND de Saint-Fromond

Code opération : 9027 – ISDND de St-Fromond

- Bilan des engagements pluriannuels :

TOTAL AP	Réalisé CA 2022	Réalisé CA 2023	Crédits de paiement 2024	Réalisé CA 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028	Crédits de paiement 2029	Crédits de paiement 2030	Crédits de paiement 2031
10 757 890	446 545	707 047	572 421	15 656	1 518 050	1 903 675	1 457 445	1 457 445	1 457 445	940 099	297 718

- Modification du montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement :

Montant de l'AP au 31.12.2024	10 757 890
Révision du montant de l'AP au 01.01.2025	10 451 359

TOTAL AP	Réalisé CA 2022	Réalisé CA 2023	Réalisé CA 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028	Crédits de paiement 2029	Crédits de paiement 2030	Crédits de paiement 2031
10 451 359	446 545	707 047	15 656	2 640 435	1 563 433	1 333 044	1 333 044	1 333 044	847 255	231 856

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical :

- prend acte de l'information relative au bilan des engagements pluriannuels,
- autorise le Président à modifier les autorisations de programme et les crédits de paiement concernant les programmes « Modernisation et sécurisation du réseau de déchèteries » et « Construction de casiers à l'ISDND de Saint-Fromond », conformément aux tableaux ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance,
Le 14 mars 2025
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Pascal LANGLOIS



Le Président,

Laurent PIEN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **27 MARS 2025**

Mis en ligne le : **28 MARS 2025**